

COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

No de l'établissement :

9830356V

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/04/2014

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 22/04/2014, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. La séance commence à 17 h 35.

Sont absents et excusés :

Mme BORDI Maréva (représentante du gouvernement DENC).

Sont absents et non excusés :

M. HERRENSCHMIDT Attale (élève 410), Mme ROSA ASIK Sabrina (Représentant de la Mairie), M. WONGSODJIRONO Teddy (Parent d'élève).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

Mme Cecile REBOUILLAT, représentante des parents d'élèves

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du CA et plus particulièrement aux nouveaux élus.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le précédent compte rendu est accepté par 23 voix pour et 1 abstention.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION ET A L'ACTION EDUCATRICE

Point N° 3 - Installation des différentes commissions

Pour information :

M. le Président donne lecture de la composition et du rôle de chaque commission. Les membres de celles-ci sont désignés par leurs instances respectives (voir tableau joint).

Point N° 4 - Approbation du règlement intérieur du CA

Madame HAINAUT, Principale adjointe, s'absente provisoirement de la séance.

Enoncé de la délibération :

Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration (document joint).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 381/2014.

Madame HAINAUT réintègre le conseil d'administration.

Point N° 5 - Rapport annuel de fonctionnement

Le Président du conseil fait lecture du rapport annuel de fonctionnement, en insistant particulièrement sur :

- la baisse des effectifs constatés en février 2014 ;
- la qualité des résultats obtenus aux examens 2013 (DNB, CFG et CAP) ;
- l'orientation des élèves en fin de Troisième ;
- les dispositifs de formation qui seront conduits en 2014 ;
- les travaux effectués au cours de l'été 2013-2014 (salles de technologie, câblage informatique et numérisation).

Concernant ce dernier point, Monsieur FAURE rappelle que le collège s'inscrit désormais dans le droit-fil de la politique académique, dont il rappelle les trois grands axes :

- priorité au numérique ;
- lutte contre l'absentéisme et le décrochage en milieu scolaire ;
- travail sur le climat scolaire dans les établissements.

Pour information :



Point N° 6 - Compte-rendu moral et financier de l'Association sportive et du FSE

Le Président du CA fait lecture du bilan moral et financier de l'association sportive du collège de Magenta. La présentation des différentes activités conduites par l'établissement au titre de l'UNSS atteste d'une participation active des élèves, en termes d'effectifs (16 % de licenciés en 2013) comme au niveau des résultats atteints. Le bilan financier de l'AS fait apparaître un solde excédentaire de 393 713 XPF pour l'exercice 2013.

Pour information :

L'Assemblée générale du FSE ne s'étant pas encore tenue à la date du CA, le Président annonce que le bilan moral et financier sera communiqué ultérieurement aux membres du conseil.

Point N° 7 - Validation des épreuves orales de l'Histoire des Arts DNB 2014

Enoncé de la délibération :

Le Président du CA fait lecture des dispositions prises pour l'organisation des épreuves orales d'Histoire des Arts (session 2014 du DNB).

Au terme de quelques échanges, notamment sur les modalités de communication de l'information en direction des élèves comme de leurs familles, la délibération est adoptée.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

ACTE RELATIF AU FONCTIONNEMENT

Point N° 8 - Dons et legs

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise les dons et legs suivants :

- FSE: aide au fonctionnement de l'EPS de Quatre Cent Cinquante Mille francs (450 000 XPF) ;
- Banque de Nouvelle-Calédonie: aide à l'achat d'une imprimante 3 D pour la Technologie, pour un montant de Cent Mille francs (100 000 XPF).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 382/2014.



AUTRES ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT: CONTRATS ET CONVENTIONS

Point N° 9 - Contrats et conventions

Enoncé de la délibération :

Le CA autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions suivants :

- Convention de groupement comptable avec les collèges de Kaméré, Normandie et Portes de Fer ;
- Contrat avec la société SEM pour la maintenance du pont élévateur de l'atelier Carrosserie de la SEGPA ;
- Contrat avec la société SHARP pour la maintenance connexion du système d'impression ;
- Convention avec l'EPEFIP des Iles pour l'hébergement des stagiaires du Greta ;
- Convention de partenariat avec le Comité Régional de Cyclisme pour une classe à horaires aménagés.

Remarques et commentaires :

Monsieur le gestionnaire-comptable donne lecture et explications des différents contrats et conventions, notamment sur la convention de groupement comptable. Il précise aussi qu'il est à ce jour toujours agent comptable par intérim de l'agence comptable de Koumac.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 387/2014.

Point N° 10 - Décision budgétaire modificative 2013 pour info

AUTRES ACTES RELATIFS AU DOMAINE BUDGÉTAIRE

Pour information :

Monsieur le gestionnaire donne lecture et explications sur la décision budgétaire modificative n° 5 2013, laquelle n'appelle aucun commentaire.

Point N° 11 - Adoption du compte financier 2013

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte sans réserve le compte financier 2013 arrêté à la somme de Cent Dix Sept Millions Neuf Cent Quarante Six Mille Cinq Cent Trente Trois francs (117 946 533 XPF) en charges et à la somme de Cent Dix Neuf Millions Cent Quatre Mille Cinq Cent Quinze francs (119 104 515 XPF) en recettes.

Remarques et commentaires :

Monsieur le gestionnaire comptable explique en préambule que ce compte financier est le premier issu de la RCBC (M9-6) et il en explique les nouveautés.

Il donne lecture et explications de l'exécution budgétaire et des opérations particulières (amortissement - stocks - etc.).

Il fait ensuite l'analyse financière suivant la pièce 14 du COFI.

Ceci n'amène aucune remarque particulière.



Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 383/2014.

Point N° 12 - Affectation des résultats 2013

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise l'affectation des résultats comme suit :

- un Million Soixante Neuf Mille Six Cent Soixante Dix francs (1 069 670 XPF)aux réserves du service général ;
- un Million Trois Cent Soixante Quatorze Mille Six Cent Onze francs (1 374 611 XPF).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 384/2014.

Point N° 13 - Répartition des crédits globalisés 2014

Enoncé de la délibération :

Répartition des crédits globalisés pour un montant de 2 953 894 xpf dont 1 053 894 xpf de reliquat 2013 et 1 900 000 xpf de subvention 2014 comme suit :

- Fonds social collégien: 1 000 000 XPF ;
- Droits d'auteur: 220 000 XPF ;
- Carnets de correspondance et affranchissements: 733 894 XPF ;
- Assurances Elèves: 600 000 XPF ;
- Stages en entreprise: 400 000 XPF.

Remarques et commentaires :

Le gestionnaire donne lecture et explications du fonctionnement et de la répartition de ces crédits globalisés, en précisant que le coût de la gratuité du SRH pour les élèves boursiers est de plus en plus lourd à supporter pour le fonds social.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 385/2014.



Point N° 14 - Décision budgétaire modificative 2014 n°1

Enoncé de la délibération :

Décision budgétaire modificative n° 1 2014.

Remarques et commentaires :

Monsieur le gestionnaire comptable donne lecture et explications de cette DBM, laquelle n'amène aucun commentaire.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 386/2014.

Point N° 15 - Questions diverses: seules les questions, relevant de la compétence du CA et déposées au bureau de l'Administration générale avant le mardi 22 avril à 10h pour étude préalable, seront présentées et discutées.

Le Président du CA répond aux questions diverses posées par l'association des parents d'élèves (APCM), de même que par les représentants élus des élèves.

Pour information :

Concernant les questions posées par l'APE :

- la demande relative à une actualisation des critères d'attribution des récompenses en fin de trimestre, du fait notamment de la disparition de la note de Vie scolaire, est renvoyée à la nécessaire réécriture du règlement intérieur du collège, laquelle sera inscrite à l'ordre du jour du prochain CA ;
- le Président donne son accord pour que les bulletins trimestriels puissent comporter au verso les appréciations générales de la classe, rédigées par matière et par chaque enseignant concerné ;
- le Président manifeste aussi son soutien, relativement à l'inquiétude exprimée par les parents sur les usages liés à Internet, et souscrit sans réserve à l'idée d'interdire l'utilisation des réseaux sociaux (facebook, twitter...) à des fins "pédagogiques". Il souscrit également à la requête des parents qui demandent, dans le cas où des échanges "pédagogiques" seraient programmés par messagerie électronique, à en être préalablement informés.
- la question du Cross (événement "festif" dont la notation ne devrait pas être vécue comme une sanction) fait l'objet enfin d'un débat sur le traitement différencié de l'EPS en matière d'évaluation...

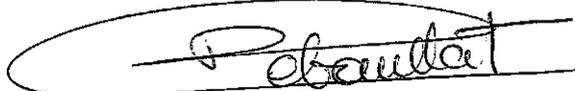
Les questions diverses soulevées par les élèves portent sur quatre points :

- l'organisation en fin d'année du "Bal des Troisième", sur le principe duquel le conseil d'administration émet un avis favorable, sous réserve toutefois que les élèves acceptent de s'y impliquer (hommage est rendu au CPE, Monsieur CONAN, dont l'investissement en 2013 a largement contribué à la réussite de l'évènement) ;
- la demande d'un affichage, au niveau du portail d'entrée des élèves, destiné à informer de l'absence de tel ou tel enseignant.
- la gestion des casiers, notamment en termes de sécurité (vente ou non de cadenas, sous l'égide de l'APE) ;
- le nécessaire élargissement, enfin, du nombre d'activités proposées sur la pause méridienne.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 30.

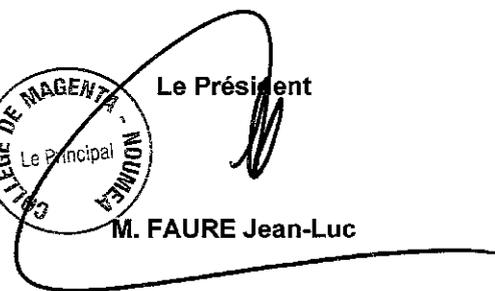
Le(s) responsable(s) de la prise de notes



Mme Cecile REBOUILLAT, représentante des
parents d'élèves



Le Président



M. FAURE Jean-Luc

HISTOIRE DES ARTS

(Organisation des enseignements et des épreuves - Session 2014)

La mise en œuvre de l'enseignement et des épreuves obligatoires d'Histoire des arts, pour la session 2014 du DNB, suppose que son organisation ait été préalablement soumise au vote du conseil d'administration.

1. Trois sujets d'études seront traités cette année, en classe de Troisième, autour des trois grandes thématiques suivantes :
 - **Arts, Etats et Pouvoirs** : "Quel est le rôle de l'artiste face à la guerre" ?
 - **Arts, Espace, Temps** : "En quoi la ville est-elle une source d'inspiration et un milieu d'expression artistique" ?
 - **Arts, Techniques, Expressions** : "En quoi l'Art permet-il de se raconter ?".
2. Concernant l'épreuve orale, obligatoire depuis 2011, elle sera organisée cette année en **semaine 45** (entre le 3 et le 7 novembre 2014), c'est-à-dire au retour des vacances, et reposera sur les quelques principes suivants :
 - L'épreuve sera individuelle (l'idée d'évaluer les élèves en groupes a été *a priori* évacuée) ;
 - L'élève sera interrogé par un jury de deux professeurs (*l'un d'entre eux n'aura pas participé à la préparation du candidat à l'épreuve*) issus de deux disciplines différentes :
 - soit à partir d'une liste d'œuvres qu'il aura préalablement choisies parmi celles qui auront été traitées dans l'année (**cette liste devra comporter cinq œuvres** au total parmi toutes celles qui auront été étudiées dans l'année, dans l'un ou l'autre des six grands domaines artistiques¹).
 - soit à partir d'une œuvre qu'il aura choisie lui-même de présenter, sous réserve d'avoir obtenu l'aval de son professeur (cohérence de l'œuvre par rapport aux sujets d'étude concernés) et d'avoir déposé une copie de l'œuvre en question auprès de la direction du collège, au plus tard le **vendredi 29 août 2014**, c'est-à-dire au retour des vacances de la mi-août. Concernant ce dernier cas, l'élève candidat préparera lui-même, sans l'assistance de ses professeurs, l'exposé qu'il présentera le jour de l'épreuve. L'exposé sera remis à la Direction du collège, sur papier ou sur une clé USB, au plus tard le **vendredi 10 octobre 2014**.
 - L'épreuve orale, dont la durée est de **quinze minutes**, sera décomposée comme suit :
 - prise de connaissance de l'œuvre : 5 mn ;
 - exposé : 5 mn ;
 - échange (questions-réponses) : 5 mn.

¹ Les six grands domaines artistiques susceptibles d'être exploités dans l'enseignement de l'Histoire des Arts sont les suivants :

- Les arts de l'espace (architecture, urbanisme, arts des jardins) ;
- Les arts du langage (littérature écrite et orale...) ;
- Les arts du quotidien (arts appliqués, design, objets d'art, arts populaires) ;
- Les arts du son (musique vocale, musique instrumentale, technologies de création et de diffusion musicale) ;
- Les arts du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue) ;
- Les arts du visuel (arts plastiques, peinture, sculpture, photographie, BD, cinéma, audiovisuel...).

- Pour mémoire, les candidats bénéficiant d'un tiers temps supplémentaire seront interrogés sur une durée identique aux autres élèves. Ils seront tenus de ne présenter que trois œuvres, contre cinq pour les autres candidats.
- L'évaluation de chaque candidat se fera à partir de la grille définie dès 2010 et dont un exemplaire figure ci-après. Cette grille sera mise à la disposition des membres du jury, dans un dossier qui comportera aussi une copie des œuvres étudiées dans l'année par chaque élève, le matin même des épreuves.
- L'accueil des candidats doit être soigné : chaque élève devra être invité à s'asseoir pour présenter son exposé. Les questions qui leur seront posées n'ont pas vocation à les déstabiliser, bien au contraire. Il s'agira pour la plupart de leur première épreuve orale ; il conviendra donc d'en tenir compte !
- Les candidats qui présenteront une œuvre personnelle ne pourront en aucune manière :
 - choisir de traiter une œuvre déjà étudiée en classe l'année précédente (Triptyque d'Otto Dix, Guernica, etc.) ;
 - utiliser leurs notes au cours de l'exposé ; seul le diaporama ou l'œuvre en elle-même servira de support à l'évaluation du candidat.
- Les notes attribuées à chaque candidat **devront rester strictement confidentielles et être impérativement transmises à la direction du collège en fin de demi-journée**, pour être saisies sur les fiches Brevet correspondantes dans les délais impartis.
- Les collègues convoqués, en qualité de membre d'un jury, seront convoqués en amont des épreuves orales pour participer à une réunion visant :
 - à harmoniser les pratiques en matière d'évaluation ;
 - à mieux appréhender la dimension de telle ou telle œuvre sur les recommandations du/des enseignant(s) de la discipline.
- Enfin, afin de réduire à une journée au plus le temps consacré à l'organisation de ces épreuves orales, 12 jurys de deux examinateurs seront constitués, sachant qu'un jury pourra recevoir jusqu'à 18 à 19 candidats par jour.

Grille d'évaluation de l'épreuve d'Histoire des Arts

COLLEGE DE MAGENTA
EPREUVE ORALE - HISTOIRE DES ARTS

JURY N°	SALLE :
----------------	----------------

NOM et Prénom :

CLASSE

:

Sujet traité :

CRITERES		Note / 20	Points
QUALITES DE PRESENTATION	Posture, regard, présentation, voix, articulation, débit	2	
	Respect et gestion du temps	2	
	Qualité de l'expression	2	
CONTENU	Identification et contexte de l'œuvre	3	
	Lecture, description et interprétation de l'œuvre	6	
	Vocabulaire technique adapté	2	
	Qualité de l'échange post-exposé	3	
Note			

Membres du jury :

Signature :

BILAN ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE MAGENTA 2013

BILAN PAR ACTIVITE :

- **FOOTBALL et FUTSAL : M. BILLON et Mme BEAUFILS.**
Belle réussite de par le nombre de licenciés (environ 40 élèves) et par la bonne ambiance.
4 équipes inscrites cette année : 2 BG et 2 MG
14 journées de compétition dans l'année (8 de football et 6 de futsal)
Résultats en football : Les BG sont Vice-champions provincial en catégorie « section sportive ». En MG : année difficile du fait de la participation de 2 lycées section sportive avec uniquement des minimes 2^{ème} année. Défaites honorables, mais moral des troupes en baisse, le challenge paraissant trop difficile.
Résultats en futsal : 2^{ème} provincial en BG et minimes.
Toujours un problème de tenue, celles utilisées étant vieillissantes et abimées.
- **ESCALADE : M. BEDOS**
L'activité escalade s'est déroulée sur la totalité de l'année. Plusieurs temps forts se sont succédés, les compétitions de Vitesse, Difficulté puis Bloc s'enchainant.
Les élèves se sont tour à tour également investis dans les rôles de jeunes officiels, comme arbitres, juges, assureurs experts, voire dans des tâches de saisie informatique... Certains d'entre eux se sont vus récompensés pour leur implication et pour la qualité de leur travail.
La finale territoriale s'est effectuée sur 2 journées et 3 élèves du collège ont particulièrement bien réussis :
En MF :
Corre Morgane avec une médaille en Bronze en Bloc.
En BF :
Brière Emy avec une médaille en Argent en en Vitesse.
Hue Marion avec une médaille en Or en Vitesse et avec une médaille en Bronze en Difficulté.
En fin d'année, le "Challenge escalade de Koumac" a mené une partie des élèves dans la Province Nord et a permis pour la plupart d'entre eux de découvrir la grimpe en milieu naturel. Ces 3 jours ont été également l'occasion de partager des moments forts avec des camarades du collège de Koumac.
- **CROSS TERRITORIAL :**
La finale territoriale de Cross s'est déroulée pour la première fois sur le site de la "Rivière bleue" avec 508 concurrents toutes catégories confondues. Parmi eux, 8 élèves du collège étaient sélectionnés. Les résultats sont demeurés honorables avec :
En équipe : BG : une 6^{ème} place sur 15 établissements.
En individuel : BG une 17^{ème} place : Colmas Clément.
MF une 16^{ème} place : Racle Thyfaine.
MG une 7^{ème} place : Pelluchon Maxime.

- VOILE : M. QUERE
ELLIOTT

Pour démarrer l'activité, il fallait être titulaire du permis côtier. Une fois titulaire du permis, la province sud, a mis à disposition d'un professeur, de 13h à 16h, tous les mercredis, 4 bateaux et un semi rigide. Sur la période d'avril à novembre, ce sont au total, 40 élèves différents de 6 établissements qui ont pratiqué l'activité voile Elliott au sein de la base nautique du CNC.

- TROPHEE JEUNE MARIN

En 2013, le collège a pu inscrire 3 équipes au TJM pour la sélection provinciale sud. Ces 3 équipes ont été constituées des élèves de la classe voile de 3ème (qui étaient débutants l'année précédente) et des élèves inscrits à l'AS le mercredi après-midi. Malheureusement, les 3 équipes débutantes en régate, n'ont pas pu rivaliser contre des équipages entraînés et confirmés. Aucun équipage n'a pu accéder en finale provinciale.

- HANDBALL GARCONS : Mme DEBARNOT

15 licenciés en 2013 soit 2 équipes benjamins.

Assiduité tout au long de l'année à l'entraînement et en match.

Bonne implication des élèves, bonne ambiance, réelle envie de progresser

5 arbitres de niveau correct, voire de bon niveau

Résultats : 1 équipe excellence, 1 équipe honneur

⇒ Pour l'équipe excellence : ont tout gagné pendant les matchs de poule avec facilité (seulement 4 équipes de niveau moyen), puis ont fini 4^{ème} au finale de district. Pénible de rencontrer toujours les mêmes équipes pendant 3 mois...j'ai demandé un changement d'organisation (sous forme de championnat, tout le monde rencontre tout le monde en match aller-retour), pas sûr que ce soit fait cette année.....

⇒ Pour l'équipe honneur, l'objectif était la découverte (beaucoup de 6^{ème}) et la progression...puisque'ils sont benjamins pendant 3 ans.
Bilan positif, ils sont tous revenus s'inscrire cette année.

- ATHLETISME M. PICHERIT et M. ALEXANDRINE

Une quinzaine d'élèves ont participé en moyenne par séance d'entraînement.

Cependant, nous avons constaté une participation plus timide au moment des phases de qualification. Deux équipes ont été inscrites pour la finale territoriale et l'investissement de certains a pu faire défaut par manque de « coaching » (les 2 accompagnateurs ayant été recrutés au dernier moment pour la gestion générale des épreuves. Il faudra veiller dorénavant à libérer un de ces accompagnateur pour l'encadrement des équipes...

On a noté un manque de participation au moment des phases de qualif, les élèves venaient mais ne participaient pas à beaucoup d'épreuves par manque de "coaching". Pierre et moi étions enrôlés sur la gestion d'épreuves.

Palmarès : 4X60m MG ROUBIO Thomas : 1- OR.

Hauteur MG ROUBIO Thomas : 1- OR.

1000m MG PELLUCHON Maxime : 3- BRONZE.

- **BADMINTON Mme URVOY**

Pour cette année 2013, une trentaine d'élèves ont participé régulièrement à l'activité badminton. Les élèves étaient motivés et investis dans l'activité. De nombreuses compétitions se sont déroulées au gymnase de Magenta. Une équipe de minime filles finit 3^{ème} en double au niveau provincial. Notre meilleur minime finit 4^{ème}, au pied du podium en simple territorial. Nous avons réalisé une journée de formation de jeunes officiels où une dizaine d'élèves du collège ont été formés. Certains de ces JO ont arbitré les finales provinciales organisées cette année encore à la Foa.

BILAN STATISTIQUE :

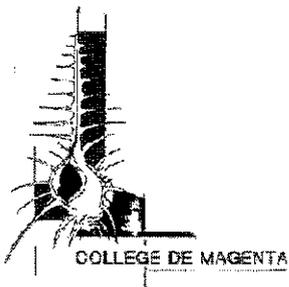
Pour l'année 2013, 182 élèves se sont inscrits à l'Association Sportive de Magenta.

Ceci représente un taux de licenciés de 15.99%.

6 activités ont été proposées sur l'ensemble de l'année.

8 professeurs se sont consacrés à l'animation de l'association, plus un surveillant du collège.

M. BEDOS Secrétaire A.S et l'Equipe EPS du Collège.



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°381/2014

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 22/04/2014 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 02/04/2014. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 23 - Votes POUR : 23 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Approbation du règlement intérieur du CA

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

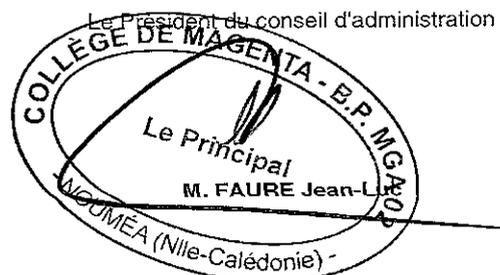
Enoncé de la délibération :

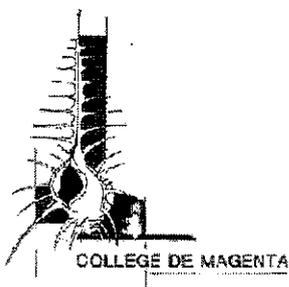
Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration (document joint).

Documents joints en annexe : 1 règlement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 381/2014

Fait à NOUMEA le 23 avril 2014





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°382/2014

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 22/04/2014 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 02/04/2014. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Dons et legs

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise les dons et legs suivants:

- FSE: aide au fonctionnement de l'EPS de Quatre Cent Cinquante Mille xpf (450 000 xpf)
- Banque de Nouvelle-Calédonie: aide à l'achat d'une imprimante 3 D pour la Technologie de Cent Mille XPF (100 000 xpf).

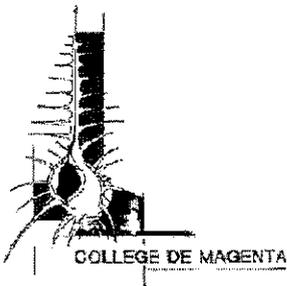
Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 382/2014

Fait à NOUMEA le 23 avril 2014

Le Président du conseil d'administration



COLLEGE DE MAGENTA - B.P. MGA 02
Le Principal
M. FAURE Jean-Luc
- NOUMEA (Nlle-Calédonie) -



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°383/2014

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes budgétaires

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 22/04/2014 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 02/04/2014. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Adoption du compte financier 2013

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

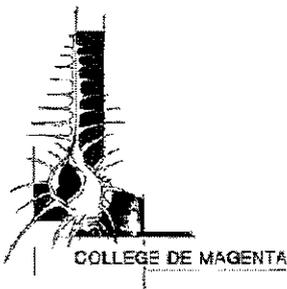
Le Conseil d'Administration adopte sans réserve le compte financier 2013 arrêté à la somme de Cent Dix Sept Millions Neuf Cent Quarante Six Mille Cinq Cent Trente Trois xpf (117 946 533) en charges et à la somme de Cent Dix Neuf Millions Cent Quatre Mille Cinq Cent Quinze xpf (119 104 515) en recettes.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 383/2014

Fait à NOUMEA le 23 avril 2014

Le Président du conseil d'administration

Le Principal
M. FAURE Jean-Luc
COLLEGE DE MAGENTA - B.P. MGA 02
NOUMEA (Nlle Calédonie)



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°384/2014

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes budgétaires

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 22/04/2014 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 02/04/2014. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Affectation des résultats 2013

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

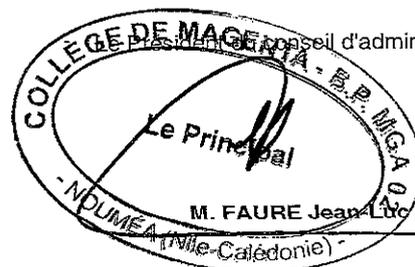
Enoncé de la délibération :

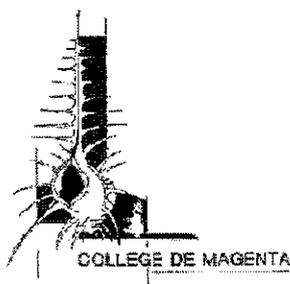
Le Conseil d'Administration autorise l'affectation des résultats comme suit:

- Un Million Soixante Neuf Mille Six Cent Soixante Dix xpf (1 069 670)aux réserves du service général;
- Un Million Trois Cent Soixante Quatorze Mille Six Cent Onze xpf (1 374 611).

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 384/2014

Fait à NOUMEA le 23 avril 2014





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°385/2014

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes budgétaires

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 22/04/2014 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 02/04/2014. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Répartition des crédits globalisés 2014

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

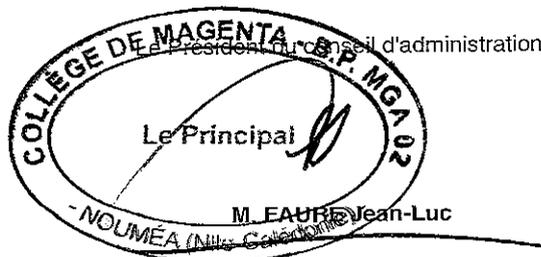
Enoncé de la délibération :

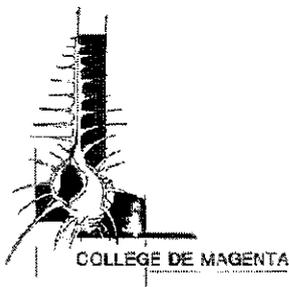
Répartition des crédits globalisés pour un montant de 2 953 894 xpf dont 1 053 894 xpf de reliquat 2013 et 1 900 000 xpf de subvention 2014 comme suit:

- Fonds social collégien: 1 000 000 xpf,
- Droits d'auteur: 220 000 xpf,
- Carnets de correspondance et affranchissements: 733 894 xpf,
- Assurances Elèves: 600 000 xpf,
- Stages en entreprise: 400 000 xpf,

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 385/2014

Fait à NOUMEA le 23 avril 2014





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°386/2014

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes budgétaires

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 22/04/2014 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 02/04/2014. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Décision budgétaire modificative 2014 n°1

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

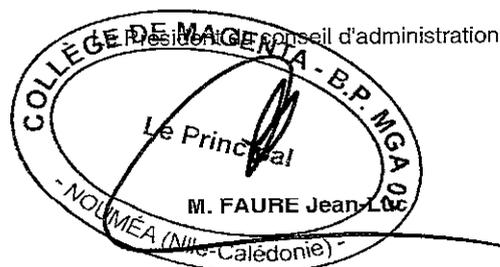
Enoncé de la délibération :

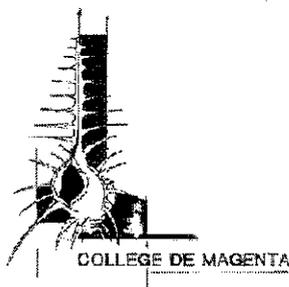
Décision budgétaire modificative n° 1 2014

Documents joints en annexe : 1 développement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 386/2014

Fait à NOUMEA le 23 avril 2014





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°387/2014

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 22/04/2014 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 02/04/2014. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Contrats et conventions

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

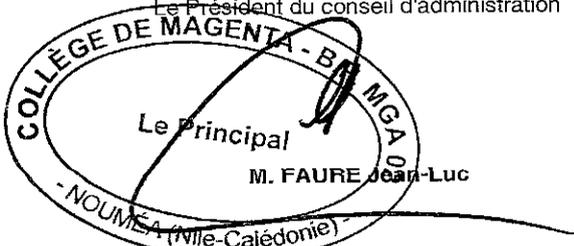
Le CA autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions suivants:

- Convention de groupement comptable avec les collèges de Kaméré, Normandie et Portes de Fer;
- Contrat avec la société SEM pour la maintenance du pont élévateur;
- Contrat avec la société SHARP pour la maintenance connexion du système d'impression;
- Convention avec l'EPEFIP des Iles pour l'hébergement des stagiaires du Greta;
- Convention de partenariat avec le Comité Régional de Cyclisme pour une classe à horaires aménagés.

Documents joints en annexe : 5 contrats/conventions

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 387/2014

Fait à NOUMEA le 23 avril 2014

Le Président du conseil d'administration

Le Principal
M. FAURE Jean-Luc
COLLEGE DE MAGENTA - BP MGA 02
- NOUMEA (Nlle-Calédonie) -